

((ca. 2'667 Zeichen))

Céréales fourragères : prix suisses sous pression

L'évolution à la baisse des prix sur les marchés mondiaux et une protection à la frontière trop faible mettent sous forte pression les prix des céréales fourragères en Suisse.

Après l'explosion des prix des matières premières agricoles suite à la guerre en Ukraine et une longue période marquée par la spéculation et les incertitudes sur la logistique et l'approvisionnement, la bonne récolte mondiale 2022 a permis de détendre la situation. Depuis début novembre, les prix mondiaux se tassent et baissent constamment, même s'ils restent à un niveau nettement plus élevé qu'avant la guerre.

En Suisse, le système de protection à la frontière pour les céréales fourragères vise une stabilité des prix à l'importation. La charge douanière est réduite lorsque les prix mondiaux sont élevés et inversement. Malheureusement pour les producteurs suisses, le système est peu réactif : il manque de souplesse et n'anticipe pas les baisses de prix sur les marchés internationaux. Concrètement, dans la situation actuelle, les prix à l'importation sont beaucoup trop faibles car la protection à la frontière est insuffisante. Cette situation désastreuse, déjà critiquée par la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) en décembre 2022, s'est encore accentuée en janvier 2023.

En décembre 2022, les quantités importées de blé fourrager et de maïs grain ont atteint des records ! Les transformateurs ont ainsi pu profiter de grandes quantités à bas prix, mettant en attente une marchandise indigène peu concurrentielle. Les importations se situeront très probablement et malheureusement à des niveaux comparables en janvier et février 2023, car les droits de douane restent trop faibles suite à des adaptations beaucoup trop timides et manquant d'anticipation de la part de l'OFAG.

Des importations disproportionnées à des prix très bas mettent une pression énorme sur les prix aux producteurs suisses, car les centres collecteurs devront d'une manière ou d'une autre « faire de la place » d'ici à la prochaine récolte. S'ils veulent vendre dans les conditions actuelles, ils seront forcés de baisser leurs prix pour concurrencer les importations. Les prix indicatifs, durement négociés au sein de l'interprofession et augmentés de 3 francs par rapport aux années précédentes, risquent de ne pas être atteints, faute d'une protection à la frontière adéquate.

La rentabilité des céréales fourragères, déjà clairement insuffisante, subit une pression supplémentaire qui aura un impact sur les volumes de production des prochaines années. La motivation des producteurs à produire des matières premières fourragères va encore diminuer, tout comme la crédibilité de la viande « suisse ». Le Conseil fédéral et l'Administration fédérale doivent maintenant réagir dans les plus brefs délais pour sauver la situation et limiter les impacts à long terme, en modifiant les procédures d'adaptation de la protection à la frontière pour les rendre plus réactives et mieux adaptées aux évolutions du marché mondial.

FSPC / Berne, le 1^{er} février 2023

Informations complémentaires

Fritz Glauser, Président

079 702 05 44

Pierre-Yves Perrin, Directeur

079 365 42 74